

Fiche signalétique

Date d'émission : 30-juil.-2021

Date de révision : 05-août-2021

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Leinol Graphite Dichtmasse

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BT-004-CA-FR

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pour usage industriel

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

CETTE FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ
EST PAS CONFORME SAUF
ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

Adresse du fabricant

Bosch Thermotechnology Corp.
50 Wentworth Ave.
Londonderry, NH 03053
Phone: 1-800-283-3787

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur initial S'il vous plaît entrez Initial Nombre Fournisseurs de téléphone ici
Numéro d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide noir

État physique Liquide

Odeur Caractéristique

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	64742-82-1	1-5	-	-
Manganese 2-Ethylhexanoate	15956-58-8	0.1-1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact, irriguer abondamment avec de l'eau propre et fraîche en tenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si vous ne respirez pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournissez la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Dégraissant la peau. Peut provoquer dessèchement et irritation de la peau.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

Dangers particuliers associés au produit chimique Lors d'un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le récipient pourrait éclater.

Produits de combustion dangereux Oxydes de soufre. Composés halogénés. Oxydes métalliques.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Tenir le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour faire face au déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations dans "Pour les non-secouristes".

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter la dispersion de la matière déversée, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Voir la section 12 pour des informations écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Petit déversement : Arrêtez la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets.

Déversement important : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Prévention des dangers secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il devrait être interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration. Les matériaux tels que les chiffons de nettoyage, les lingettes en papier et les vêtements de protection qui sont contaminés par le produit peuvent s'enflammer spontanément quelques heures plus tard. Pour éviter les risques d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être stockés dans des conteneurs spécialement conçus ou dans des conteneurs métalliques avec des couvercles hermétiques à fermeture automatique. Les matériaux contaminés doivent être retirés du lieu de travail à la fin de chaque journée de travail et être stockés à l'extérieur. Il devrait être interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver entre les températures suivantes : 0-35°C (32-95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles et des aliments et boissons. Garder le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières suivantes pour éviter de fortes réactions exothermiques : agents oxydants, alcalis forts, acides forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Manganese 2-Ethylhexanoate 15956-58-8				TWA: 0.2 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations générales sur l'hygiène Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique Liquide
Aspect Liquide noir
Couleur Noir
Odeur Caractéristique
Seuil de perception de l'odeur Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Non déterminé	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>37.78 °C / >100 °F	
Point d'éclair	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide-Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	7.6%	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	1.4%	
Pression de vapeur	0.5 kPa	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.99	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	
 <u>Autres renseignements</u>		
Point de ramollissement	Non déterminé	
Masse moléculaire	Non déterminé	
Teneur en COV (%)	Non déterminé	
Masse volumique du liquide	Non déterminé	

Masse volumique apparente Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Lorsqu'il est exposé à des températures élevées peut produire des produits de décomposition dangereux.

Matières incompatibles Tenir à l'écart des matières suivantes pour éviter de fortes réactions exothermiques : agents oxydants, alcalis forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent comprendre les matières suivantes : oxydes de soufre, composés halogénés, oxyde métallique.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau Éviter le contact avec la peau.

Inhalation Ne pas inhaler.

Ingestion Ne pas ingérer.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 83,416.6667

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Black Iron Oxide 1317-61-9	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy 64742-82-1	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	X	X	X		X	X	X	X
Manganese 2-Ethylhexanoate	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION
NFPA**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité Non

déterminé

Instabilité Non

déterminé

Dangers particuliers

Non déterminé

HMIS**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité Non

déterminé

Dangers physiques

Non déterminé

Protection individuelle

Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA

TWA (moyenne pondérée dans le temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond

Valeur limite maximale

*

Désignation de la peau

Date de révision :

05-août-2021

Note de révision:

nouveau format.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique